

Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2014



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Avant-propos	1
Le fonds de prévention du tabagisme en bref	2
1 Le FPT a dix ans : rétrospective	3
2 Organisation et fonctionnement	4
2.1 Organisation du service	4
2.2 Fonctionnement du service.....	4
2.3 Rapport de base du FPT.....	6
2.4 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme	7
2.5 Information du public.....	9
2.6 Appel d'offres public pour la ligne stop-tabac	9
2.7 Demandes de financement	10
2.7.1 Commission d'expertes et d'experts du FPT	10
2.8 Perspectives.....	11
3 Projets de tiers soutenus en 2014	12
4 Finances	15
4.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers	15
4.2 Investissements 2014 par domaine d'activité visé par l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme.....	17
4.3 Bilan au 31 décembre 2014	18
4.4 Compte de résultats 2014.....	18
4.5 Explications détaillées sur le compte de résultats	19
4.6 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2014	20

Avant-propos

Chez quatre fumeurs sur cinq, l'addiction s'installe pendant la jeunesse



L'idéal, du point de vue de la santé publique, serait de pouvoir prévenir l'entrée en consommation durant l'enfance ou l'adolescence, car chez plus de 80 % des fumeurs, l'addiction s'installe avant l'âge de 20 ans. Ce n'est pas un hasard si le marketing de l'industrie du tabac cible tout particulièrement les adolescents. Les producteurs de tabac savent que s'ils ne parviennent pas à rendre dépendante une fraction suffisamment importante de cette tranche d'âge, les ventes déclineraient, et, avec elles, les dividendes engrangés par les actionnaires. L'étude « Observatoire des stratégies marketing pour les produits du tabac en Suisse romande¹ », publiée en 2014 et financée par le fonds de prévention du tabagisme

(FPT), montre de façon frappante combien les jeunes, de nos jours, sont exposés à la publicité pour la cigarette. Pendant le week-end, un jeune est exposé en moyenne 68 fois par jour à la publicité pour le tabac !

Pour dissuader les enfants et les adolescents de commencer à fumer, il faut agir sur le comportement et sur le contexte. Les mesures visant le comportement ont pour but de favoriser l'abstinence au moyen d'informations et d'incitations. Ces mesures coûtent cher et sont essentiellement financées par les cantons et par le FPT. Or, ces dernières années, le recul du tabagisme a entraîné une diminution massive des recettes d'impôt affectées au financement du FPT. Ce phénomène est encore plus marqué depuis l'abolition, par la Banque nationale suisse, du cours plancher pour l'euro, qui favorise le tourisme d'achat. D'ores et déjà, le FPT ne peut plus soutenir certains projets que de manière limitée.

Les mesures de prévention structurelle (contexte) ont pour but de priver la cigarette de tout attrait pour les non-fumeurs, par exemple en augmentant son prix, ou en interdisant systématiquement à l'industrie du tabac toute publicité ou toute activité de parrainage. Ces mesures sont d'ordre législatif. Ainsi, le projet de loi sur les produits du tabac, sur lequel le Parlement est appelé à délibérer prochainement, vise notamment à protéger les enfants et les adolescents des effets nocifs du tabagisme. Le projet de loi soutient ainsi les objectifs énoncés dans le Programme national tabac (PNT) et constitue une avancée majeure, conforme aux priorités en matière de santé publique énoncées par le Conseil fédéral (Santé2020).

Seule une combinaison entre prévention comportementale et structurelle pourra détourner les enfants et les adolescents de la cigarette. Le FPT, pour sa part, s'emploie depuis dix ans à ce qu'ils puissent connaître une vie sans fumée.

Puisse la nouvelle loi sur les produits du tabac faire prévaloir les intérêts de la santé publique et avoir une portée suffisamment étendue pour tenir compte du fait que chez 80 % des fumeurs, l'addiction s'installe pendant la jeunesse.



Peter Blatter
Responsable du fonds de prévention du tabagisme

¹ www.observatoire-marketing-tabac.ch/

Le fonds de prévention du tabagisme en bref

Le fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service. Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac avoisinaient 13 millions de francs en 2014.

Le FTP a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. Le fonds accorde une grande importance à la prévention par le sport et soutient, à petite échelle, des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du fonds est doté, depuis 2012, de 4,6 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission d'expertes et d'experts indépendante.

Les projets soutenus par le fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme, décrite dans le Programme national tabac 2008-2016. Dans le cadre de l'offre QualiPlus², une formation de deux jours sur la gestion de projet, des conseils personnalisés et des évaluations sont proposés aux requérants pour les aider à élaborer leur projet et à déposer leur demande dans les règles. Depuis 2012, le FTP propose par ailleurs aux cantons une offre de conseil complète en vue de l'élaboration de leurs programmes de prévention du tabagisme, dont il couvre jusqu'à 50 % des coûts.

² Voir http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/06433/index.html?lang=fr

1 Le FPT a dix ans : rétrospective

Le 1^{er} avril, le FPT a fêté ses dix années d'existence.

Le fonds avait été créé à l'instigation des ONG actives dans le domaine de la prévention du tabagisme. Celles-ci réclamaient davantage de ressources pour accomplir leur mission, qui était de faire reculer la prévalence du tabagisme, encore élevée à l'époque (33 %), et la charge de morbidité qui en résulte pour la société. Le 20 mars 2003, une conférence de conciliation des Chambres fédérales a approuvé par 15 voix contre 9 la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac portant création du fonds de prévention du tabagisme.

Le service, doté à l'époque de deux collaborateurs, a entamé son activité le 1^{er} avril 2004. Dès les neuf premiers mois de son existence, cette organisation, petite mais efficace, avait enregistré et examiné quelque 60 demandes de financement. Cependant, cette première année a aussi fait apparaître les défis liés à cette activité. Certaines décisions de financement ont fait des vagues, suscitant des interventions parlementaires. Par ailleurs, la charge de travail a exposé l'équipe à une pression considérable. C'est pourquoi un groupe consultatif, l'actuelle commission extraparlamentaire d'expertes et d'experts, a été institué afin d'asseoir les décisions prises par le service sur une plus large base, tant scientifique que politique.

L'évaluation externe entreprise durant la quatrième année d'existence du fonds a indiqué que le service FPT fonctionne de façon efficace, sur la base de processus transparents, mais qu'il manque de personnel. L'évaluation conclut également à un potentiel d'optimisation concernant les bases stratégiques et la direction stratégique. Le service a par la suite été renforcé par 0,6 poste équivalent plein temps supplémentaire. Quant aux questions de stratégie, le Conseil fédéral a souhaité attendre les travaux relatifs à la loi sur la prévention pour les aborder.

Depuis 2009, les projets soumis doivent satisfaire à des exigences supplémentaires. Les demandes sont jugées non plus seulement au regard des besoins à satisfaire et des buts visés, mais aussi de l'efficacité attendue. Soucieux de gérer la dimension de l'efficacité, le service a précisé les critères appliqués pour l'allocation des ressources et mis à la disposition des différents acteurs de la prévention du tabagisme des outils d'élaboration des projets et de planification axés sur l'efficacité.

Ces dix dernières années, le FPT a accompagné quelque 250 projets, le soutien alloué se montant à 146 millions de francs au total. Le recul de la prévalence du tabagisme, passée de 33 % à 25 % durant cette période, a montré que cet effort financier, tout comme l'attachement à une prévention du tabagisme efficace et les multiples interventions émanant de la Confédération, des cantons et des ONG tant au niveau de la prévention structurelle que comportementale ont porté leurs fruits.

La multiplication des tâches et des compétences assumées par le service a justifié le renforcement de son effectif, porté à 4,6 postes équivalents plein temps.

Le fonds de prévention du tabagisme continuera de s'engager en faveur de mesures de prévention comportementale en finançant des projets efficaces. Il contribuera ainsi activement à faire progresser la prévention du tabagisme.

2 Organisation et fonctionnement

2.1 Organisation du service

Le service qui gère et exploite le fonds est rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Il était doté pendant l'année sous revue de 4,6 postes équivalents plein temps.

Comme le service n'est rattaché à l'OFSP que sur le plan administratif, il prend ses décisions de lancement de projets et de financement en toute indépendance. En revanche, le responsable du fonds répond au vice-directeur de l'OFSP concernant les questions relatives au conseil et à la conduite du personnel.

En tant qu'autorité de surveillance du fonds, le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) convoque chaque année au moins deux réunions afin d'y prendre les décisions stratégiques qui s'imposent.

Pour l'examen des demandes, le service FPT peut s'appuyer sur un grand nombre d'expertes et d'experts externes, tant suisses qu'étrangers, ainsi que sur une commission externe d'expertes et d'experts.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridique), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction Politique de la santé (contrats et décisions) ainsi que la section finance et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Pour ces prestations, le FPT verse à l'OFSP une compensation forfaitaire équivalent à un 10 % de poste.

Personnel du service FPT en 2014		
Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Responsable	1	80 %
Responsable suppléante / communication	1	70 %
Collaborateurs scientifiques	4	300 %
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
Total	6	460 %

(état en décembre 2014)

2.2 Fonctionnement du service

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Or, ces dernières années, le FPT s'est de plus en plus transformé en plaque tournante des activités de prévention du tabagisme en Suisse. C'est ainsi que le service, cette année encore, a assumé des tâches et fourni des prestations allant au-delà de sa mission première.

Groupe de travail Programmes cantonaux

Le FPT est membre actif du groupe de travail « Programmes cantonaux de prévention du tabagisme », institué par la direction stratégique du PNT. Celui-ci organise des réunions d'échange entre cantons et contribue à la plateforme des partenaires du PNT.

Groupe de travail ad hoc Programmes cantonaux

La direction stratégique du PNT a chargé le FPT d'assumer la direction de ce groupe de travail *ad hoc*. Il s'agissait notamment de déterminer les conditions optimales pour la collaboration entre cantons et ONG responsables de projets dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme (voir chapitre 1.4)

Groupe de travail Connaissances et recherche

Le FPT a participé au groupe de travail Connaissances et recherche institué par la direction stratégique du PNT. Dans l'année sous revue, le groupe de travail a élaboré des propositions relatives à la mise en oeuvre de meilleures pratiques dans le domaine de la prévention du tabagisme et aux mesures visant à renforcer la gestion des connaissances en la matière. La direction stratégique a donné suite à la demande du groupe de charger un expert de mener une étude pilote visant à mettre à jour les connaissances et à faire le point sur les facteurs de réussite dans le domaine de la prévention du tabagisme auprès des groupes vulnérables et avec leur participation. Le FPT a versé 24 000 francs aux membres du groupe de travail et 33 840 francs à l'experte, en rémunération de leurs prestations respectives.

Assistance et accompagnement des cantons et des ONG

Dans l'année sous revue, le FPT a conseillé six cantons dans l'élaboration de leurs programmes de prévention du tabagisme et a assuré des prestations de coordination notamment en organisant des réunions permettant aux cantons d'avoir des échanges avec les ONG responsables de projets.

Finances

En juin 2014, le FPT a été informé des nouvelles prévisions concernant l'évolution des recettes fiscales. Ces prévisions ont des conséquences immédiates pour le financement des projets ayant reçu un préavis favorable assorti de conditions mais non encore agréés définitivement. Des entretiens approfondis et constructifs ont eu lieu avec les acteurs concernés – il s'agissait notamment des représentants du programme « cool&clean », de « stop-tabac » (Programme national d'arrêt du tabagisme) et du projet « Entreprise sans fumée ».

C'est pourquoi, depuis l'été 2014, le FPT propose aux organisations en quête de soutien de faire d'abord analyser la possibilité de financement de leur projet pour leur éviter une perte de temps inutile au cas où, dès le début, il est clair qu'il n'y a plus de ressources disponibles pour financer le projet même si la demande recevait une évaluation positive. Malheureusement peu d'organisations font usage de cette offre, si bien que des demandes doivent être refusées dès l'étape de l'examen interne préalable.

Direction stratégique du PNT

Membre de la direction stratégique du PNT, le FPT a activement collaboré tant aux réunions auxquelles il a été convoqué qu'à la plateforme des partenaires du PNT.

Optimisation du FPT

Suivant la suggestion du « Rapport de base pour optimiser le fonctionnement et l'impact du fonds de prévention du tabagisme » élaboré 2013, le SG-DFI a chargé le FPT de mettre en oeuvre une partie des recommandations (voir chapitre 2.3).

Méta-évaluation du FPT

Suivant la suggestion du rapport de base, le FPT entend vérifier si et comment l'évaluation peut être utilisée de façon plus ciblée. A cet effet, il a chargé l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich de rédiger un rapport sur la qualité et l'utilité des évaluations de projets effectuées selon les prescriptions du FPT en vigueur³. L'institut a également été invité à proposer des modèles pour la mise en œuvre future des évaluations par le FPT. Le FPT a réservé une enveloppe budgétaire de 54 000 francs au financement de ce mandat.

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT)

En novembre 2013, le Dialogue « Politique nationale de la santé », la plateforme permanente de la Confédération et des cantons, a décidé de mettre en chantier l'élaboration d'une Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles, qui devrait être prête d'ici fin 2016. Deux groupes de travail ont été chargés de concevoir les orientations majeures de cette stratégie.

Le FPT collabore activement au groupe de réflexion sur les facteurs de risque, les activités de prévention à mener sur le plan national et cantonal et l'exploitation des synergies avec les stratégies spécifiques aux maladies déjà en place.⁴

2.3 Rapport de base du FPT

Le rapport annuel 2013 relate en détail les conditions et la manière dont le rapport de base a vu le jour.

Dans l'année sous revue, les résultats du « Rapport de base pour optimiser le fonctionnement et l'impact du fonds de prévention du tabagisme » ont fait l'objet d'une discussion avec le SG-DFI. Ce dernier a décidé de suggérer aux responsables de la mise au point de la Stratégie MNT de se servir de ce rapport comme base pour leurs travaux. Il a simultanément chargé le FPT d'apporter des améliorations à son fonctionnement actuel afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficience des projets financés.

Ces mesures visent notamment à :

- Renforcer la recherche, l'acquisition et la gestion du savoir ainsi que la mise en réseau dans le but de proposer aux cantons des conditions optimales pour leurs programmes de prévention ;
- Améliorer l'impact des projets financés et optimiser les processus d'évaluation ;
- Développer un nouveau modèle décisionnel et pluridimensionnel pour l'allocation des ressources, qui s'inscrit dans le cadre de directives situées à un niveau supérieur, telles que le Programme national tabac 2008 – 2016 ;
- Donner une orientation plus active aux programmes et aux projets (y compris aux appels d'offres rédigés sur la base du modèle décisionnel) ;
- Optimiser la transparence (bases décisionnelles, flux financiers) ;
- Optimiser la gouvernance entre le SG-DFI, le FPT et l'OFSP.

Le rapport de base indique aussi dans quelles directions la Stratégie MNT devra évoluer à plus long terme avec, notamment, les aménagements institutionnels à apporter au FPT, l'orientation future de l'allocation des fonds, ainsi que la collaboration avec les cantons et le cofinancement de programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

³ Le rapport est accessible en ligne :

http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/03887/15135/index.html?lang=fr

⁴ Pour de plus amples information sur l'élaboration de la Stratégie MNT :

<http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/00683/index.html?lang=fr>

Le rapport de base est consultable en allemand sous la rubrique « Fonds » sur la page d'accueil du FPT (version résumée disponible en langue française)⁵.

2.4 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Contexte

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre du PNT. Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'exécuter les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite les inciter à développer des programmes de ce genre et, ainsi, à réduire le nombre de décès et de cas de maladie en Suisse. A cette fin, les cantons doivent se référer au guide « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes »⁶, les demandes en vue de l'obtention d'un financement conjoint adressées au FPT devant obligatoirement être rédigées selon ses instructions. Ce guide a été élaboré en 2011 par un groupe de travail composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des ONG ainsi que d'expertes et d'experts externes. Il restera en vigueur aussi longtemps que de nouvelles exigences n'auront pas été stipulées dans le cadre de la Stratégie MNT.

Résultats

Durant l'année sous revue, le FPT a accepté de cofinancer deux nouveaux programmes cantonaux de prévention du tabagisme conformes aux nouvelles conditions-cadre. Le programme du canton du Tessin a démarré le 1^{er} janvier 2015 et le programme du canton de Bâle-Campagne a été accepté avec conditions. Actuellement, treize cantons bénéficient d'une subvention du FPT pour un programme cantonal.

Soutien au développement de programmes

Le FPT propose depuis 2012 une offre de soutien pour les personnes en charge du développement d'un programme cantonal en collaboration avec différentes institutions (reflecta sa, ARPS⁷, KPM⁸ et Interface). Ce processus intègre désormais depuis 2013 une séance de lancement en tout début de préparation du programme. Cette séance permet aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger sur différentes problématiques (évaluation, mesure de l'impact, types de projets, etc.) et de poser toutes sortes de questions. Après le canton du Tessin, qui avait été le premier canton à bénéficier de cette prestation en octobre 2013, de telles séances de préparation ont eu lieu en 2014 avec les cantons de Genève, Bâle-Campagne et Berne. En outre, deux cantons (Neuchâtel et Argovie) ont bénéficié d'un accompagnement pour le développement de leur programme cantonal.

Le FPT a lancé ce vaste processus préliminaire pour fournir aux cantons, le cas échéant, une offre complète de soutien qui facilite les processus d'apprentissage et qui serve à l'assurance-qualité. En définitive, le but est que les demandes de financement pour les programmes cantonaux franchissent sans encombre le processus d'évaluation du FPT, et que ce dernier puisse approuver le financement de programmes de qualité.

⁵ http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/00878/index.html?lang=de
http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/06433/index.html?lang=fr

⁶ Document accessible depuis la page d'accueil du FPT :

http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/14790/14794/index.html?lang=fr

⁷ Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé

⁸ Centre de compétences en management public, Université de Berne

Rencontre d'échange pour programmes cantonaux

Le 20 mars 2014 a eu lieu sur l'invitation de l'ARPS et du FPT une rencontre d'échange pour les programmes cantonaux qui a permis de faire un premier bilan des résultats et du processus de l'évaluation intermédiaire qui concerne les programmes cantonaux déjà en cours. Une deuxième partie de séance a laissé la place à une discussion avec toutes les parties concernées sur les modalités de l'échange d'expériences et de savoirs entre les cantons.

Groupe de travail Programmes cantonaux de prévention du tabagisme (PCPT)

Le Groupe de travail PCPT, qui est constitué de représentantes et de représentants de l'ARPS, de l'OFSP et du fonds s'est réuni régulièrement pour discuter des besoins des cantons et des possibilités d'améliorer le travail collaboratif entre les cantons.

Groupe de travail ad hoc

Le groupe de travail ad hoc, constitué de représentantes et représentants des ONG, des cantons, de l'OFSP et du FPT et placé sous la responsabilité du FPT a transmis à la DS PNT ses recommandations concernant l'amélioration de la collaboration entre les PCPT et les responsables de projets de type II (projets « nationaux » intégrés dans les cantons). Ces recommandations ont été acceptées en mai et présentées aux partenaires en juin lors de la plateforme des partenaires du PNT dans le cadre d'une présentation, puis d'un atelier. Une demi-journée de travail pour mieux définir les modalités de ces collaborations avec les parties prenantes a été agendée pour janvier 2015. Ces propositions visent à modifier les modalités d'intégration des projets de type II et la définition de modules cantonaux d'une part et améliorer la communication et l'information autour des activités des parties prenantes d'autre part. Le FPT a pour tâche d'intégrer ces deux premiers principes dans son fonctionnement et les autres acteurs (canton, OFSP, ONG), de veiller à améliorer l'interconnaissance et les processus de collaboration.

Evaluation supracantonale des programmes cantonaux

L'équipe d'évaluation KPM/Interface a suivi l'élaboration de onze programmes cantonaux de prévention du tabagisme et a procédé à l'évaluation des demandes de financement correspondantes. Elle a ainsi pu comparer la conception des différents programmes et analyser leurs forces et faiblesses. Cette analyse doit permettre de faire progresser la collaboration entre le FPT et les cantons.

Dans l'année sous revue, l'équipe d'évaluation a par ailleurs préparé deux thématiques sur lesquelles les cantons ont été invités à échanger leurs vues. Le premier échange, qui a lieu au printemps, a porté sur l'expérience de l'auto-évaluation du point de vue des responsables cantonaux. En automne, les responsables cantonaux, l'équipe d'évaluation et le FPT se sont retrouvés pour faire le point sur la manière dont l'évaluation supracantonale avait fonctionné jusque-là et sur leurs attentes en la matière. L'évaluation a, pour l'instant, uniquement porté sur le volet de l'autoévaluation⁹. Les cantons la considèrent comme un instrument de pilotage important et utile. Elle a aussi été une base importante pour les discussions de fonds entre le FPT et les responsables cantonaux. En revanche, ils considèrent que le recours à cet instrument pour l'élaboration de rapports ou d'évaluations intermédiaires entraîne une charge administrative disproportionnée.

Ce bilan a permis d'apporter des correctifs au modèle de l'évaluation et à sa mise en œuvre. Il a également servi de point de départ pour la mise au point des futures évaluations de programmes cantonaux. Comme l'évaluation supracantonale en tant que projet de recherche arrive à son terme à la fin de 2017, elle ne s'applique qu'aux onze programmes de prévention du tabagisme qui seront terminés d'ici 2017.

⁹ On trouvera d'autres informations sur les évaluations supracantonales des onze premiers programmes cantonaux de prévention du tabagisme financés par le FPT sur la page d'accueil du FPT, sous la rubrique « Programmes cantonaux », onglet « Évaluation »

(http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/14790/14951/index.html?lang=fr)

Le FPT estime qu'il est souhaitable que les programmes de prévention ultérieurs bénéficient, eux aussi, d'une évaluation sommative. La décision qu'il prendra à ce propos tiendra compte des discussions qu'il aura eues avec la CDS¹⁰/ARPS et avec les responsables des programmes cantonaux concernés, de même que des premiers rapports d'évaluation externe.

Perspectives

Les premières évaluations de programmes seront disponibles en 2015. Elles serviront de base pour la discussion entre les cantons concernés et dans la perspective de programmes ultérieurs éventuels. Le FPT déterminera avec les cantons concernés la marche à suivre pour la conclusion d'un programme ou, éventuellement, pour présenter une demande de financement pour un projet consécutif. Le service devra également déterminer comment doit s'effectuer l'évaluation des programmes cantonaux ne relevant plus de l'évaluation supracantonale actuellement en cours.

2.5 Information du public

Le site Internet www.prevention-tabagisme.ch est le principal canal de diffusion des informations du fonds de prévention du tabagisme. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on y trouve des renseignements sur la manière de concevoir et d'évaluer efficacement un projet. Le site indique également quels sont les projets acceptés, les organismes responsables et le montant du financement.

Par ailleurs, la newsletter du FPT rend compte des nouveaux projets financés par le fonds, des enseignements tirés des projets achevés et d'autres actualités.

Dans l'année sous revue, le service a ajouté au site une nouvelle rubrique consacrée aux programmes cantonaux de prévention du tabagisme. On y trouve une vue d'ensemble des programmes en cours, les coordonnées des responsables, des informations sur le soutien proposé par le fonds et ses partenaires, ainsi que les instructions nécessaires pour monter un programme et présenter une demande de subvention.

2.6 Appel d'offres public pour la ligne stop-tabac

Au printemps 2014, le fonds de prévention du tabagisme a publié un appel d'offres relatif à l'exploitation de la ligne stop-tabac pour les quatre prochaines années. Il a adjugé le mandat à la Ligue suisse contre le cancer en novembre. Le mandat fait l'objet d'un contrat-cadre et de contrats individuels régissant la prestation de base et les options. Le FPT, en tant que mandant, se donne ainsi les moyens d'agir plus directement sur la forme que prendra le service proposé, l'intention étant notamment de susciter un plus grand nombre d'appels et d'augmenter le nombre de consultations de suivi.

Pour l'instant, le marché conclu ne porte que sur la prestation de base (consultation téléphonique). Selon les besoins et les ressources disponibles, d'autres options pourront aussi être sollicitées (p. ex., un examen approfondi des besoins, des mesures publicitaires supplémentaires etc.). Pour l'instant, le mandat est limité à quatre ans. Dans le cadre des options, le fonds décidera, le cas échéant, de prolonger le contrat de deux fois deux ans jusqu'en 2022 au maximum. On trouvera les informations relatives au financement de la ligne stop-tabac au chapitre 3.

¹⁰ Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé

2.7 Demandes de financement

Au total, 23 demandes ont été reçues et évaluées au cours de l'année sous revue. Une demande a été retirée par le requérant et n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous. Trois demandes écartées dès la phase de l'examen préalable sont prises en compte dans le nombre des demandes refusées. L'évaluation des demandes s'effectue selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du fonds (www.prevention-tabagisme.ch) sous la rubrique « Présentation de projets »¹¹.

Demandes de financement : statistique comparative sur les quatre dernières années d'exploitation

	2011		2012		2013		2014	
Acceptées	16	57 %	11	35 %	21	68 %	10	45 %
Refusées	9	32 %	13	42 %	7	22 %	11	50 %
Retournées pour être remaniées	3	11 %	7	23 %	3	10 %	1	5 %
Total	28	100 %	31	100 %	31	100 %	22	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2010 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

2.7.1 Commission d'expertes et d'experts du FPT

Le service FPT étudie les demandes avec le concours d'une commission consultative permanente, conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2014, la commission était composée des membres suivants :

Président

Pr **Claude Jeanrenaud**, Université de Neuchâtel

Vice-présidente

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses (FMH)

Membres

Pr **Rainer Hornung**, Université de Zurich

M^{me} **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

Pr **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

M^{me} **Annick Rywalski**, Service de la santé publique, canton de Fribourg

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

En 2014 également, la commission a adressé au service du FPT ses recommandations pour toutes les demandes de financement.

¹¹ http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/10037/index.html?lang=fr

2.8 Perspectives

Outre les affaires courantes, le fonds s'est fixé les deux priorités ci-dessous pour l'année 2015. Il continue par ailleurs d'engager des ressources en faveur d'une collaboration constructive avec les cantons et les ONG, même s'il lui faudra diminuer cette activité en comparaison des années antérieures, où il lui avait consacré environ 2,5 postes équivalents plein temps.

Mesures d'optimisation du FPT

Pour 2015, comme le prévoit le rapport de base, les ressources en personnel affectées aux mesures d'optimisation seront considérablement renforcées pour améliorer davantage l'efficacité et l'efficience des projets financés (cf. chapitre 1.3). Dès que la stratégie MNT sera connue dans ses grandes lignes (probablement à l'automne 2015), le FPT introduira à son tour les mesures qui en découleront.

Renouvellement intégral de la commission d'expertes et d'experts

En 2015, toutes les commissions extraparlimentaires seront intégralement renouvelées. Le FPT a été chargé de proposer, d'ici au printemps, une nouvelle composition pour la commission consultative en tenant compte des impératifs de répartition entre les sexes et les régions linguistiques. Comme le président ne se représente pas, sa fonction est à repourvoir.

3 Projets de tiers soutenus en 2014

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, 23 demandes ont été adressées au fonds de prévention du tabagisme. Il en a accepté six, et quatre autres sous réserve de conditions qui ne sont pas encore remplies. Un appel d'offres public a été lancé concernant la poursuite de l'exploitation de la ligne stop-tabac pour les années 2015-2018.

Demandes		État (au 31.12.2014)		
Demandes déposées en 2014	23	Acceptées	6	CHF 1 377 850
		Acceptées sous conditions	4	CHF 1 528 471
		Renvoyées pour remaniement	1	CHF 361 000
		Retirées par le requérant	1	CHF 181 300
		Refusées ¹²	11	CHF 6 777 384
Appel d'offres	1	Appel d'offre ligne stop-tabac	1	CHF 1 992 578
Total	24		24	CHF 12 218 583

Le chapitre qui suit présente les projets **définitivement acceptés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, classés selon les domaines d'intervention.

Promouvoir l'arrêt du tabagisme

Ligne stop-tabac 2015-2018 (*Appel d'offre, budget 1'992'578 CHF*)

Le Fonds de prévention du tabagisme a chargé la Ligue suisse contre le cancer de gérer la ligne stop-tabac.

En vertu de l'ordonnance concernant les mises en garde combinées sur les produits du tabac, la Confédération est tenue de mettre en place une ligne téléphonique pour la prévention du tabagisme. Ce service de consultation s'inscrit dans le cadre du Programme national tabac (PNT). Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) finance cette offre.

La ligne stop-tabac assiste les fumeurs et leurs proches dans leur sevrage tabagique ou en cas de rechute.

Une évaluation a montré que, douze mois après avoir appelé ce service d'aide, 28,5 % des personnes ont réussi à arrêter de fumer. A titre de comparaison, le taux de réussite des tentatives de sevrage entreprises sans aucune aide est de 5 % en moyenne (West/ Shiffman: Fast Facts: Smoking Cessation. Oxford 2007). Près de la moitié des personnes ont renoncé à la cigarette de façon passagère, pendant au moins un mois pour 50 % d'entre elles (voir rapport d'évaluation). Ces chiffres sont intéressants si l'on garde à l'esprit que la plupart des fumeurs ne réussissent pas à arrêter du premier coup. Malgré les rechutes, les chances de succès pour un fumeur augmentent dès sa deuxième tentative.

La ligne stop-tabac a été mise en place dès le début dans trois langues nationales : allemand, français et italien. Il est désormais possible de se faire conseiller dans six autres langues : en albanais, portugais, serbe/croate/bosniaque, espagnol, turc et anglais. D'ici peu, l'offre sera disponible aussi en romanche. Le premier appel est facturé au tarif du réseau fixe et les entretiens complémentaires sont gratuits.

¹² Ce chiffre comprend aussi les demandes refusées dès le stade de leur examen préalable par le FPT.

Prévenir l'entrée en consommation

feel-ok.ch : prévention et promotion de la santé chez les jeunes de 2015 à 2017 (priorité : prévention du tabagisme) (Contribution FPT 220'500 CHF)

Depuis 13 ans, la plateforme multithématique feel-ok.ch aide les jeunes entre 12 et 17 ans à rester ou à devenir non-fumeurs.

Le site internet feel-ok.ch sensibilise les jeunes de façon attrayante et moderne aux thèmes en lien avec le tabac. Il propose des textes, des tests, des vidéos, etc. aisément compréhensibles et adaptés au public cible. Ainsi, les enseignants peuvent facilement traiter les différents sujets avec leurs élèves. Pour maintenir l'actualité et l'attractivité du site, un remaniement du contenu, un renouvellement de la plateforme internet et une communication intensive sont nécessaires. Le FPT soutient ces activités en apportant un financement partiel au projet.

Promouvoir la recherche

Une étude qualitative sur l'usage des cigarettes électroniques (e-cigarettes) chez les jeunes (Contribution FPT 42 350 CHF)

L'Institut universitaire de médecine sociale et préventive à Lausanne examine les raisons et les modalités de consommation des e-cigarettes chez les jeunes Romands.

Même si les cigarettes électroniques sont disponibles en Suisse depuis presque dix ans, peu de choses sont connues concernant les motifs et modalités de consommation, les effets recherchés et la perception de leur nocivité par les jeunes.

L'étude qualitative s'adresse à des jeunes entre 16 et 24 ans et interrogera des utilisateurs d'e-cigarettes ainsi que des non-utilisateurs en veillant à avoir des groupes d'âge comparables. Les questions sur lesquelles porte l'étude sont:

- Quelles sont les raisons pour lesquelles les jeunes utilisent des e-cigarettes?
- Qu'est-ce qui les attire dans les e-cigarettes?
- Quelles sont les modalités de consommation des e-cigarettes parmi les jeunes?
- Quels sont les effets recherchés et ressentis par les jeunes qui utilisent des e-cigarettes?
- Comment l'e-cigarette est-elle perçue en termes de santé, par rapport notamment au tabac et aux produits de substitution nicotinique?

L'étude repose sur des groupes de discussion (focus groups). Une modératrice animera la discussion de façon non-directive et fournira une série de questions aux participants afin de générer des discussions. Une autre personne sera également présente afin de prendre des notes et d'intervenir si nécessaire. Les données de cette étude permettront d'élaborer des messages de prévention ainsi que de cibler spécifiquement les groupes de jeunes à risque.

Monitoring des produits du tabac non taxés en Suisse (Contribution FPT: 148 000 CHF)

L'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel identifie et estime dans ce projet de recherche les volumes de produits du tabac qui échappent à l'imposition en Suisse, en vue d'un éventuel monitoring statistique régulier de ces produits et pour appréhender leur conséquence en termes de politique de la santé.

Les impôts sur les produits du tabac représentent un instrument essentiel de la politique de prévention du tabagisme. Or, les achats transfrontaliers, les achats hors taxes et les achats sur le marché noir sont susceptibles de réduire l'effet préventif de la hausse des prix du tabac lorsque le fumeur a la possibilité d'éviter ou de réduire les conséquences financières en recourant aux sources d'approvisionnement de produits peu ou pas taxés. Or, à ce jour, peu d'informations sont disponibles sur l'importance de ces sources d'approvisionnement non traditionnelles et sur le comportement des fumeurs en la matière. L'objectif du projet de recherche consiste précisément à améliorer l'information dans ce domaine par la mise en place d'un monitoring systématique et global des achats de produits du tabac non taxés par la population résidante suisse.

Il existe deux ou trois méthodes qui permettent d'estimer les achats de produits non taxés. Les méthodes peuvent être combinées pour contrôler la précision et la cohérence des chiffres estimés. En définitive, le choix de la méthode dépend des sources d'information disponibles et de la qualité des données. L'approche globale, du type « top down », consiste à comparer les données des ventes (soumises à l'imposition) aux données de consommation que l'on obtient à partir du monitoring suisse des addictions (enquête). L'approche par en bas, du type « bottom up », repose en revanche sur la connaissance du comportement de la demande de tabac des consommateurs et de leurs habitudes de consommation selon les différentes sources d'approvisionnement.

L'étude de faisabilité procède à un recensement complet de sources d'information et se prononce sur les méthodes d'estimation les plus prometteuses. Dans un deuxième temps, la consommation des produits non taxés est estimée pour 2013/2014 de façon préliminaire en attendant les résultats du monitoring de l'année 2014 qui incluent de nouvelles questions et l'enquête sur les achats en ligne. Le rapport final d'octobre 2015 rend compte des estimations définitives pour l'année 2014 et propose des recommandations quant au monitoring futur de la consommation des produits du tabac non taxés.

Programmes cantonaux

Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton de Berne - Avant-projet

(contribution du FPT : 50 000 CHF)

La phase de l'avant-projet est consacrée à un examen de l'opportunité et de la faisabilité d'un tel programme pour le canton de Berne, ainsi que des mesures qu'il requiert. Une première étape consiste à recenser les projets, les offres et les acteurs existants, ainsi qu'à identifier le potentiel d'optimisation et les actions à mener.

Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton de Genève – Avant-projet

(contribution du FPT: 15'000 francs)

Le Canton de Genève ne dispose actuellement pas formellement d'un Programme cantonal de prévention du tabagisme. L'objectif de l'avant-projet est l'élaboration d'un tel programme pour les années 2015-2018, qui permette de renforcer la politique cantonale genevoise en matière de prévention du tabagisme en précisant et complétant les actions de l'Etat.

Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton du Tessin 2015 - 2018 *(contribution du FPT: 902'000 francs)*

Avec son Programme cantonal de prévention du tabagisme, le Tessin poursuit ses efforts pour renforcer la prévention du tabagisme et la protection des non-fumeurs dans le canton.

Le programme consiste en 19 projets couvrant les quatre champs d'action du Programme national tabac. Il se base pour l'essentiel sur ce qui se fait déjà en collaboration avec les différents acteurs. Le programme vise principalement à renforcer au sein de la population la norme non-fumeur et la perception que fumer nuit à la santé. Le projet « Monitoraggio dell'applicazione e del rispetto delle disposizioni legali in vigore » vise par ailleurs à surveiller et à utiliser au mieux l'ensemble des données épidémiologiques disponibles pour orienter le travail de prévention. Ceci est une nouveauté pour un programme cofinancé par le fonds. Le programme vise à perpétuer les activités passées et à réunir les différents acteurs engagés dans la prévention du tabagisme sous l'égide du canton.

4 Finances

4.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le fonds de prévention du tabagisme en 2014. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis sur la durée du projet. A noter que certains projets (marqués d'un *) s'étendent à plusieurs domaines d'activité. Par souci de meilleure lisibilité, les projets mentionnés n'apparaissent dans les tableaux que sous le principal domaine d'activité qui les concerne.

Promouvoir l'arrêt

Mandat de prestation	Adjudicataire	Durée du projet	Coût du projet	Exercice 2014
Ligne stop-tabac 2015-2018 (appel d'offre)	Ligue suisse contre le cancer	1.1.2015 - 31.12.2018	1 992 578	0
Total			1 992 578	0

Prévenir l'entrée en consommation

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2014
feel-ok.ch : prévention et promotion de la santé chez les jeunes de 2015 à 2017 (priorité : prévention du tabagisme)*	Radix Zürich	1.1.2015 - 30.6.2018	220 500	0
Total			220 500	0

Promouvoir la recherche

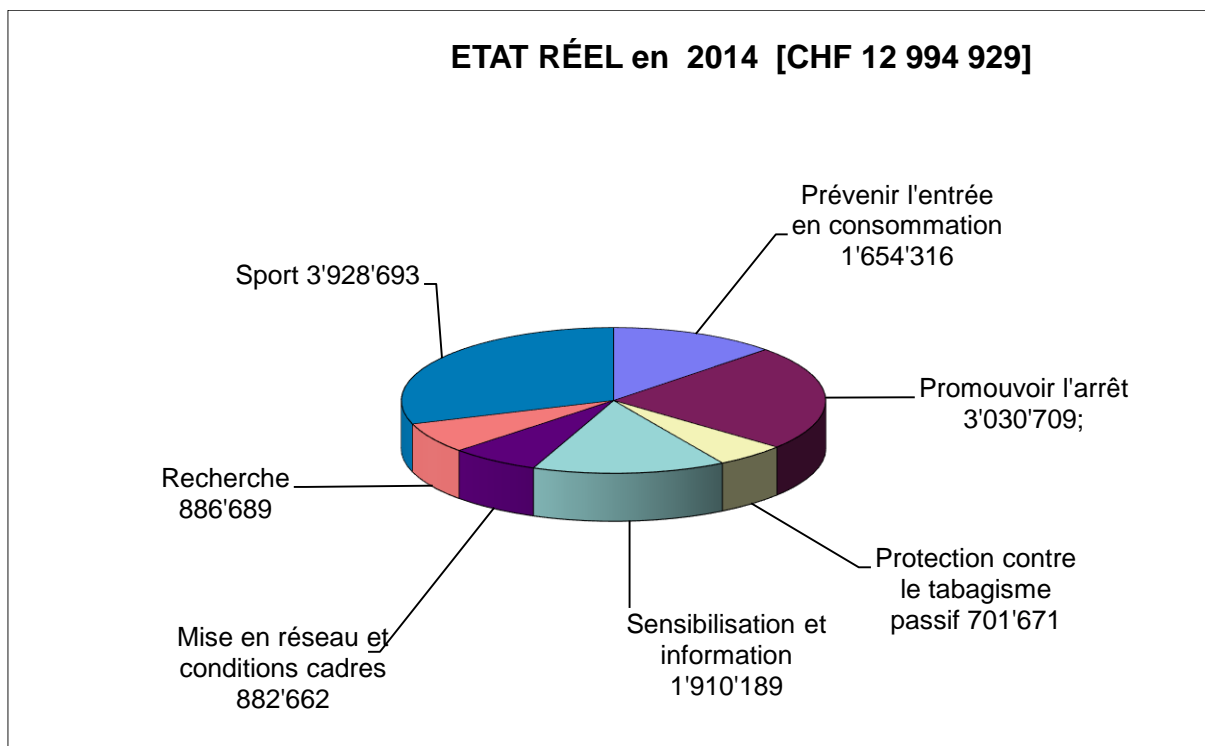
Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2014
Une étude qualitative sur l'usage des cigarettes électroniques (e-cigarettes) chez les jeunes	Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Lausanne	5.6.2014 - 31.12.2014	42 350	42 350
Monitoring des produits du tabac non taxés en Suisse	Université de Neuchâtel, irene	10.7.2014 - 1.12.2015	148 000	95 000
Total			190'350	137'350

Programmes cantonaux

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2014
Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton de Berne (avant-projet)	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne	1.1.2015 - 30.9.2015	50 000	0
Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton de Genève (avant-projet)	COMITANS	14.1.2015 - 30.6.2015	15 000	0
Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton du Tessin 2015 - 2018	Dipartimento della sanità e della socialità	1.1.2015 - 31.12.2018	902 000	0
Total			967 200	0

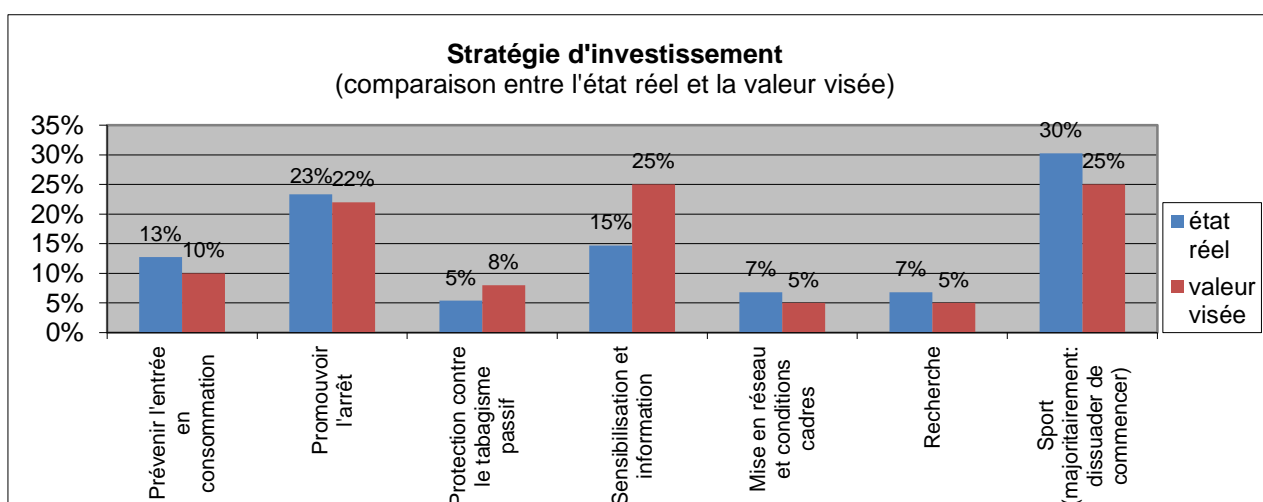
4.2 Investissements 2014 par domaine d'activité visé par l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme

Le diagramme ci-dessous fait état de l'ensemble des aides versées en 2014 (à l'exception de celles versées aux programmes cantonaux). Il couvre, outre les paiements relatifs aux nouveaux projets acceptés, ceux effectués au titre d'engagements antérieurs répartis sur plusieurs exercices.



Le diagramme suivant compare les investissements effectifs par domaine d'activité et la stratégie d'investissement du fonds (montant réel / montant théorique). La stratégie d'investissement se fonde sur l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT). L'ordonnance n'étant pas la base légale pour les programmes cantonaux, ceux-ci ne sont pas pris en compte dans l'évaluation qui suit.

Les principaux écarts entre les montants réels et les montants théoriques (Sport et information, et Sensibilisation) sont notamment dus à d'importants reports budgétaires liés au renvoi à début 2015 du démarrage de la campagne des partenaires du Programme national tabac (PNT).



4.3 Bilan au 31 décembre 2014

Actifs	2013	2014	Passifs	2013	2014
Compte du fonds conf. à l'AFF	13 942 565,13	12 388 131,21	Compte courant OFSP		547 780,25
Compte courant OFSP	567 463,00		Capital au 1.1.	12 452 211,11	14 510 028,13
			Résultat annuel	2 057 817,02	-2 669 677,17
			Capital au 31.12.	14 510 028,13	11 840 350,96
Total Actifs	14 510 028,13	12 388 131,21	Total Passifs	14 510 028,13	12 388 131,21

4.4 Compte de résultats 2014

Charges	2013	2014	Revenus	2013	2014
Projets	15 159 226,07	15 998 686,95	Impôts	13 934 573,60	14 147 759,60 ¹³
Coûts d'exploitation			Intérêts	65 662,20	42 046,30
Personnel	699 635,75	723 123,75			
Honoraires experts	172 208,50	95 893,50			
Traductions	24 881,80	22 413,02			
Formation / conférences	545,00	1 613,80			
Frais généraux	241,50	8 940,60			
Autres	1 314,20	8 811,45			
Pertes		-2 669 677,17	Bénéfices	2 057 817,02	
Total	16 058 052,82	14 189 805,90		16 058 052,82	14 189 805,90

¹³ Après déduction d'une commission de perception de 2.5 % de l'AFD

Remarque concernant le bilan et le compte de résultats

Suivant la recommandation du Contrôle fédéral des finances (CDF), le service FPT présente désormais un bilan et un compte de résultats en appliquant les principes de la comptabilité d'exercice (du 1.1. au 31.12.). Il s'aligne ce faisant sur le compte d'Etat. Selon ce nouveau mode de présentation, le montant des recettes fiscales pour 2014 donne l'impression d'avoir augmenté par rapport à l'exercice précédent. Il n'en est rien. A cause du passage à la nouvelle présentation, le compte pour l'exercice 2014 englobe un mois de recettes supplémentaire.

4.5 Explications détaillées sur le compte de résultats

Projets

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ce titre en 2014. Le paiement s'effectue non pas en un seul, mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée d'un projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets acceptés.

Coûts d'exploitation du FPT

Les frais d'exploitation du fonds, représentant 5,3 % des charges totales, sont bas. Cela tient au fait que le service FPT est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridique (division Droit)
- Soutien du responsable du service par le supérieur hiérarchique (vice-directeur de l'OFSP)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (état-major de l'unité de direction Politique de la santé et services des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section Informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au fonds

Personnel

Les frais de personnel se montent à 4,5 % des dépenses totales.

Commissions d'expertes et d'experts / expertises

Le service FPT est soutenu par une commission d'expertes et d'experts . L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) régleme les indemnisations, qui sont financées par le fonds.

De plus, dans le cadre de la procédure d'évaluation des demandes, la commission a la possibilité, si elle le désire, de solliciter l'avis d'expertes et d'experts externes. La rédaction des prises de position est rétribuée sur la base d'un tarif horaire de 160 francs.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés pour l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que des instruments du FPT sont disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet. Les services linguistiques disposant de capacités limitées, davantage de traductions ont dû être confiées à l'extérieur dans l'année sous revue, si bien que les frais encourus à ce titre sont plus élevés que dans l'exercice précédent.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc. Comme, durant l'année sous revue, les groupes de travail se sont réunis à de multiples reprises aux frais du FPT, le montant de ces dépenses est plus élevé que pour l'exercice précédent.

4.6 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2014

Le compte annuel du fonds a été clôturé sur un solde de 11 840 350,96 **francs**. En raison de l'abolition du taux plancher de l'euro et de la baisse des recettes qui en résulte, les recettes fiscales pour les années 2015 à 2017 devraient atteindre environ 37 millions de francs, selon les estimations de la Direction générale des douanes (DGD).

Au regard des engagements indiqués ci-dessous, sans même compter les futurs programmes cantonaux qui n'y figurent pas encore, les ressources disponibles pour les trois années à venir seront manifestement limitées.

Engagements 2015	Engagements 2016	Engagements 2017	Total des engagements au 31.12.2017
19 141 400.-	11 909 955.-	9 298 089.-	40 349 444.-

Informations supplémentaires

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Politique de la santé
Fonds de prévention du tabagisme
tabakpraeventionsfonds@bag.admin.ch
www.ofsp.admin.ch
www.prevention-tabagisme.ch